

ELABORATION D'UN RESEAU DE SURVEILLANCE DES MASSES D'EAU DE COURS D'EAU CONFORME AUX PRESCRIPTIONS DE LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE

Contexte

Mise en place du contrôle de surveillance prévu par la directive cadre européenne.

La **Directive Cadre Européenne** (DCE) sur l'eau impose à chaque Etat membre l'identification de **masses d'eau naturelles** pour toutes catégories de milieu (cours d'eau, plans d'eau, estuaires, eaux littorales) ainsi que l'identification de **masses d'eau artificielles et fortement modifiées**.

Des **objectifs environnementaux** sont assignés à chaque masse d'eau et doivent être, pour l'essentiel, atteints pour l'année 2015. Parmi ceux-ci l'**objectif de bon état écologique** est défini comme un faible écart par rapport à une référence correspondant à des conditions non perturbées.

Pour ce faire, les masses d'eau sont réparties selon un système de classement (typologie). Cette typologie est la base pour l'établissement de conditions de référence similaires pour un type donné.

Objectif

Disposer d'une réflexion globale sur le bassin sur l'élaboration d'un réseau de contrôle au sens de la DCE.

La définition du réseau comprend le **choix des masses d'eau** suivies, le **choix des descripteurs** à suivre pour chacun des types de contrôles, ainsi que **les fréquences de suivi**.

L'unité de temps de gestion du réseau est le **plan de gestion**, d'une durée de 6 ans.

Contenu

Définition des 3 catégories de contrôle prévues dans le réseau de surveillance DCE pour les plans d'eau.

La DCE demande la mise en place d'un **réseau de surveillance** permettant la collecte d'informations objectives et régulières de l'état des masses d'eau (article 8 de la DCE). L'étude présentée ici a pour objet de définir un réseau constitué de 3 catégories de contrôles :

- Un **contrôle de surveillance**, ayant pour objet le suivi de tous les compartiments qui constituent une masse d'eau (biologique, physico-chimique, chimique, hydromorphologique).
- Un **contrôle opérationnel**, ayant pour objet le suivi précis de l'évolution de descripteurs perçus comme responsables du risque de non respect des objectifs environnementaux (diagnostiqué par ailleurs).
- Un **contrôle minimum**, ayant pour objet d'apporter les informations suffisantes permettant de diagnostiquer une éventuelle dégradation de la masse d'eau. Toutes les masses d'eau ne faisant l'objet d'aucun autre contrôle font l'objet d'un suivi minimum. Ainsi, à terme, toutes

Contact AELB :
Danielle Maupas
Coût total : 85 424 €
Part agence : 100 %
Chargé d'étude : Aquascop
Cote documentaire : IIB1254/1-6

les masses d'eau Loire-Bretagne devraient disposer d'informations.

Résultats

L'état des lieux du bassin Loire-Bretagne de 2004 a défini 716 masses d'eau de grand et moyens cours d'eau auxquelles devraient s'ajouter à partir de 2006 environ 1 400 masses d'eau de très petits cours d'eau. Ces chiffres élevés montrent l'importance de bien dimensionner les divers contrôles à mettre en place pour répondre à la DCE .

L'étude donne une évaluation du nombre de sites de mesures en étudiant la variabilité des paramètres et en faisant plusieurs hypothèses de confiance et de précision. On obtient donc un nombre et une répartition des sites par classe et par type avec une liste des paramètres à mesurer pour évaluer l'ensemble des éléments de la qualité (biologique, physico-chimique et hydromorphologique). Ce réseau « idéal » est alors comparé au réseau existant permettant de dimensionner contrôle de surveillance, contrôle opérationnel et contrôle minimum biologique.

Suites à donner

Cette étude a permis d'élaborer un outil permettant de dimensionner le contrôle prévu au titre de la DCE. Les recommandations nationales en cours de rédaction seront donc prises en compte à partir d'une réflexion d'ensemble sur le bassin permettant le choix de sites de mesures représentatifs en 2006 pour constituer le réseau de bassin.

Une proposition de réseau évaluée sur le plan statistique et chiffrée.